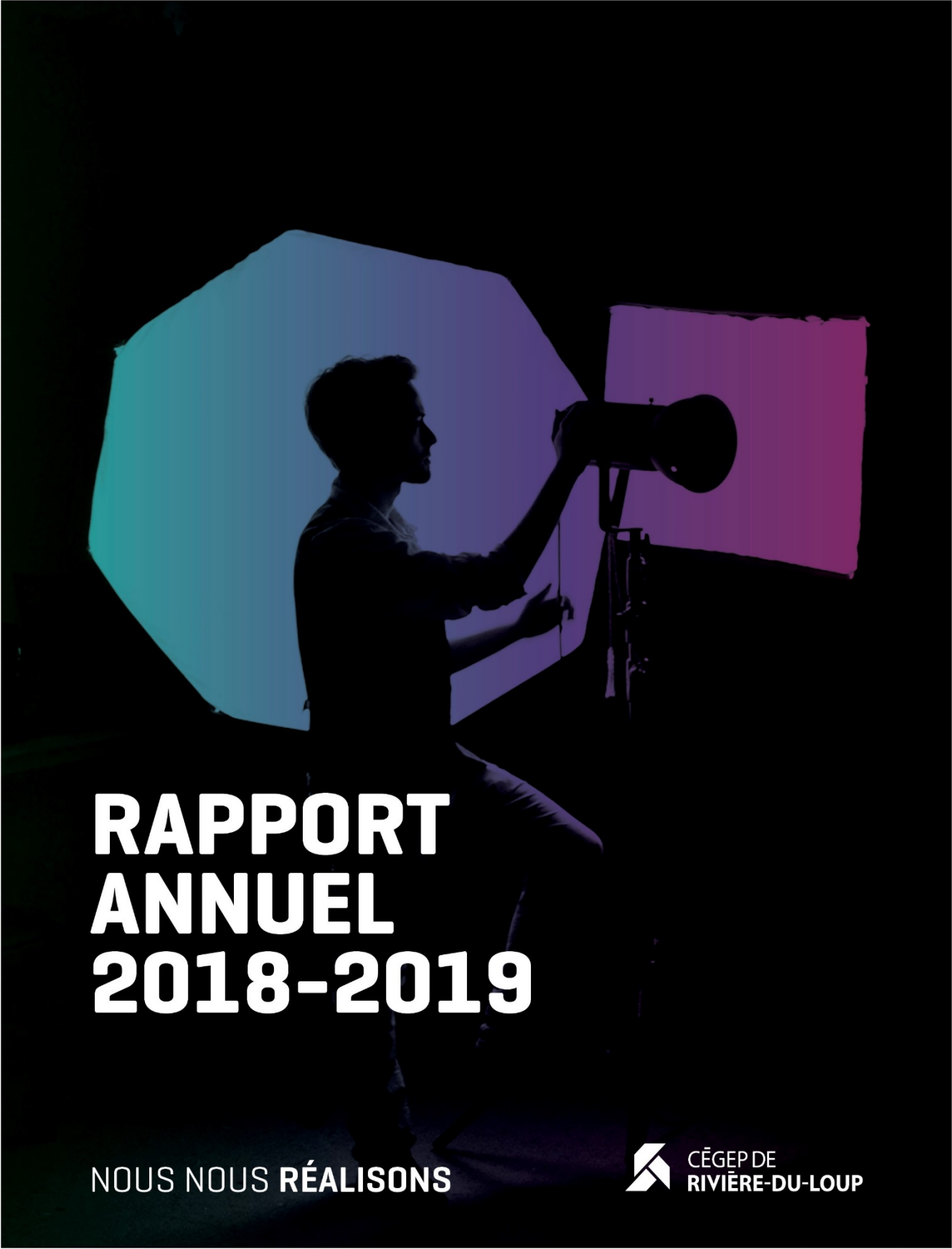




RAPPORT ANNUEL 2018-2019

NOUS NOUS RÉALISONS



**CÉGEP DE
RIVIÈRE-DU-LOUP**

Le 18 novembre 2019

Membres du Conseil d'administration
Membres de la communauté collégiale

Mesdames,
Messieurs,

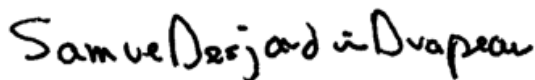
Conformément aux prescriptions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, nous vous déposons notre rapport annuel 2018-2019 qui, comme par les années antérieures, reflète l'ampleur des réalisations de notre établissement. Nous sommes fiers de ce que les équipes du Cégep de Rivière-du-Loup ont accompli au cours de l'année. C'est à l'ensemble de la communauté collégiale, ces femmes et ces hommes contribuant au quotidien et de façon considérable à l'essor de l'organisation, que revient cette fierté. Et c'est pourquoi, dans notre bilan des activités, nous conjugons au « nous » en tout temps.

Engagé fermement dans la réussite et la persévérance de nos étudiants inscrits à la formation régulière et à la formation continue, le Cégep a su mettre en œuvre de nombreuses démarches pour maintenir et améliorer les performances de ces derniers. Ces réalisations se sont concrétisées par la rigueur et la passion de nos enseignants chevronnés et de l'ensemble des intervenants qui gravitent autour de la salle de classe.

À la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que toutes nos activités s'inscrivent dans la réalisation de notre mission et de notre Plan stratégique. Il nous semble très important de souligner que le milieu tout entier est demeuré mobilisé autour des orientations stratégiques qui nous animent, plus particulièrement la réussite des étudiants et la qualité de nos programmes d'études.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre très haute considération.

Le président du Conseil,



Samuel Desjardins-Drapeau

Le directeur général,



René Gingras, Ph. D.

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
MISSION.....	7
RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021	10
ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION	10
ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES.....	12
LA GESTION DE NOS RESSOURCES.....	16
RÉALISATIONS PARTICULIÈRES	18
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP.....	23
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	28
MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES.....	29
TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER	30
TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE	31
TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES.....	32
RÉSULTATS FINANCIERS 2018-2019.....	33
ANNEXE 1 – PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021	34

INTRODUCTION

Le rapport annuel 2018-2019 constitue un condensé des nombreuses activités et des projets ayant connu leur aboutissement en cours d'année. Il convient certainement de souligner la contribution précieuse et incontournable de chacune des directions, des services, des départements et de chaque membre du personnel du Cégep à la réalisation de notre mission.

MISSION

NOUS, DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

Croyons dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

Croyons à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle **d'éducateurs**.

CONTEXTE DE RÉALISATION

Nous croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec,

En :

- offrant une gamme diversifiée de programmes, de cours et de services adaptés aux besoins individuels et collectifs de la population que nous desservons;
- informant adéquatement les clientèles potentielles des programmes, cours et services offerts, de leurs caractéristiques et des avantages à poursuivre des études collégiales;
- nous adjoignant des partenaires pour rendre accessibles, localement, des services de formation postsecondaire qui ne le seraient pas autrement, ainsi qu'en décentralisant notre propre offre de formation;
- étant et en demeurant une institution d'enseignement accueillante, efficace, efficiente et engagée dans la réalisation de sa mission;

- admettant toutes les étudiantes et tous les étudiants admissibles et en nous appliquant à minimiser les contraintes d'espace, de contingentement et de financement;
- reconnaissant, dans toute la mesure du possible, la formation déjà acquise;
- incarnant une image positive du Collège, en faisant valoir ses avantages distinctifs, en faisant la promotion de la poursuite des études dans les programmes et cours offerts;
- entretenant des liens étroits et productifs avec les intervenants et les élèves des écoles secondaires, ainsi qu'avec les parents de ces élèves;
- mesurant nos progrès pour cette partie de notre mission à l'aide de l'évolution de certains indicateurs :
 - la carte des programmes, des cours et des services offerts;
 - les taux de décrochage au secondaire;
 - les taux de passage au collégial des clientèles visées;
 - la proportion des clientèles visées qui s'inscrivent dans notre Collège par rapport à celles qui s'inscrivent dans d'autres institutions, et ce, par programme;
 - les résultats de certains sondages qui pourraient être réalisés sur des aspects particuliers.

Nous **croys** dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

En :

- établissant, dans le cadre du projet éducatif, un profil de sortie pour l'ensemble de la clientèle étudiante régulière;
- établissant, pour chacun des programmes, un profil de sortie compatible avec celui du projet éducatif, conforme aux dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales et propre à aider les élèves à réussir leur projet de formation;
- facilitant, par des méthodes pédagogiques appropriées, l'acquisition et l'intégration des compétences, des connaissances et des valeurs propres à permettre à l'étudiante et à l'étudiant de cheminer vers son profil de sortie;
- offrant aux étudiantes et aux étudiants un ensemble de services et de mesures propres à faciliter leur apprentissage, à soutenir leur persévérance et à favoriser leur réussite;
- créant et en soutenant un milieu de vie orientant, stimulant et propre à favoriser le développement harmonieux de la personne;
- conservant des locaux propres, fonctionnels et accueillants;
- appliquant, avec la rigueur appropriée, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages qui définit l'encadrement à l'intérieur duquel on peut témoigner d'un apprentissage réussi;
- agissant comme des éducateurs dans nos contacts directs et indirects avec les élèves, par l'exemple que nous donnons et par les valeurs que nous véhiculons;
- mesurant nos progrès pour cette partie de la mission, de façon ponctuelle, par l'évaluation de nos programmes et, de façon régulière, en analysant l'évolution de certains indicateurs :
 - le taux de réussite par cours;
 - le taux de persévérance et de diplomation;
 - le taux de placement;
 - le taux d'admission et de réussite au 1^{er} cycle universitaire;

- le taux de participation aux activités de soutien à la réussite ainsi qu'aux activités parascolaires;
- le taux de satisfaction des employeurs, des élèves, des diplômées et diplômés.

Nous **croions** à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Selon la mission et les objectifs des différents organismes régionaux responsables du développement dans les domaines économique, social, culturel et sportif, cette contribution se concrétise par :

- nos programmes de formation à l'enseignement régulier, à la formation continue ainsi qu'aux services aux entreprises;
- les retombées économiques directes et indirectes que nos activités génèrent;
- notre représentation au sein d'organismes dédiés au développement régional;
- l'organisation d'événements spéciaux et notre participation à la réalisation d'événements reliés à nos activités et à notre mission;
- l'accès à nos locaux et à nos équipements pour la population;
- notre rôle de catalyseur dans l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire;
- l'implication de nos employées et employés dans la communauté, implication que nous voulons faciliter et encourager.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle d'éducateurs.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

Le premier enjeu du Plan stratégique 2016-2021, *La réussite et la diplomation*, est composé de trois axes : la diplomation de nos étudiants (qui correspond au Plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation), les langages et la vie étudiante. Quant au second enjeu, *Nos programmes d'études*, il comporte quatre axes : l'évolution de nos programmes d'études, l'offre de programmes, la recherche, ainsi que la relance et le recrutement. Pour chacun des axes, au moins un objectif stratégique a été identifié. Des indicateurs d'atteinte des résultats ainsi que des cibles ont été ajoutés afin d'assurer le suivi des résultats, tant auprès des organismes externes que de la communauté collégiale.

Les sections suivantes présentent les résultats de notre établissement relativement aux objectifs de son Plan stratégique 2016-2021. À l'annexe 1, on peut également voir un tableau synthèse de ces résultats.

ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION

Les objectifs liés à l'axe 1 (**la diplomation de nos étudiants**) visent à améliorer soit la diplomation de nos étudiants en général, soit celle des étudiants ayant des besoins particuliers. Pour ces deux objectifs, les indicateurs choisis sont le taux de réussite en première session, le taux de réinscription à la troisième session, le taux de réussite du premier cours de philosophie, ainsi que le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente là où se situe notre établissement.

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite en première session	90 %	88,8 %
Réinscription en troisième session (tous programmes, tous collèges)	90 %	87,2 %
Réussite du premier cours de philosophie	80 %	69,2 %
Diplomation deux ans après la durée prévue des études	70 %	66,3 %
Diplomation deux ans après la durée prévue des études aux services adaptés	60 %	64 %

De façon générale, les indicateurs continuent de se rapprocher des cibles du Plan stratégique et nous encourageant à poursuivre le travail en cours dans les différents programmes et départements. Le taux de réussite du premier cours de philosophie demeure toutefois préoccupant et la réflexion se poursuivra avec les enseignants afin de cibler les éléments qui pourront favoriser l'intégration et la réussite des étudiants dans cette matière (ateliers, littératie, groupe de réflexion).

En ce qui concerne la diplomation des étudiants bénéficiant des services adaptés, le travail des dernières années semble porter fruits. Nous avons constaté un bond important dans la dernière année (45 % à 64 %) et nous poursuivrons les efforts pour que cette augmentation grimpe encore au-delà de la cible prévue.

Aussi, avec la volonté du Cégep de mettre en œuvre des mesures inclusives, sept projets intégrant la pédagogie inclusive ont été accordés dans le cadre de l'annexe budgétaire S-051 (Soutien à la réussite scolaire).

Montants accordés dans le cadre de l'annexe S-051

Projet	Montant payé avec l'annexe S-051*
Littératie (Littérature et Philosophie)	49 098 \$
Communauté de pratique sur la conception universelle de l'apprentissage	16 394 \$
WEBSI (centre d'aide virtuel en Soins infirmiers)	18 235 \$
Classe flexible	13 703 \$
Outils d'évaluations formatives utilisant les TIC	18 271 \$
Accueil en <i>Techniques d'éducation à l'enfance</i> en contexte d'immigration (vidéo)	18 271 \$
Gestion du stress en stage	9 135 \$
Total	143 107 \$

Les objectifs liés à l'axe 2 de l'enjeu 1 (**les langages**) visent à améliorer la qualité de l'expression écrite en français et la réussite en mathématiques. Les indicateurs choisis sont le taux de réussite du deuxième cours de français, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature, le taux de réussite des cours *Calcul 1* et *Méthodes quantitatives*, ainsi que les mesures de promotion de la qualité du français mises en place par les départements.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente les résultats atteints.

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite du 2 ^e cours de français	85 %	84,8 %
Réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature	Moyenne du réseau (85 %)	86 %
Réussite du cours <i>Calcul 1</i>	85 %	84,3 %
Réussite du cours <i>Méthodes quantitatives</i>	85 %	57,8 %

Encore une fois, les indicateurs se rapprochent des cibles du Plan stratégique, ce qui témoigne du travail effectué dans les dernières années. Cependant, le taux de réussite pour le cours *Méthodes quantitatives* a connu une chute brutale cette année. Un comité a déjà été mis sur pied par les enseignants en vue de la prochaine année. Ce comité a pour but d'assurer une concertation entre les enseignants pour favoriser la réussite des étudiants par un arrimage de l'approche de l'enseignement.

En plus des efforts déployés de façon récurrente pour améliorer la réussite en français, un projet financé par l'annexe S-051 visait à développer des outils favorisant l'appropriation de la littératie disciplinaire. Ces outils ont été développés en collaboration avec le Service des communications et visent à soutenir les enseignants dans la mise en place de clubs de lecture dans leur matière respective de manière à favoriser l'appropriation du langage disciplinaire par leurs étudiants.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 1 (**la vie étudiante**) vise l'offre d'une gamme de services complémentaires favorisant la rétention de nos étudiants. Les indicateurs choisis concernent le taux de rétention des étudiants qui participent aux activités mises en place ainsi que leur taux de satisfaction. En 2018-2019,

nous avons poursuivi la collecte de données sur la rétention. Éventuellement, le bassin de données devrait permettre de tirer des conclusions sur cet indicateur. Le taux de satisfaction des étudiants, quant à lui, sera fait par un sondage dont l'élaboration a été repoussée à l'année 2019-2020 en raison des nombreux changements pour les équipes concernées en 2018-2019.

Un nouveau volet danse-études a vu le jour en 2018-2019, en collaboration avec l'école de danse District Danza. Une première troupe de danse a été formée à la suite d'auditions et nos représentants ont pris part à des compétitions provinciales. Le bilan de la première année est positif.

Notre Service des relations internationales et de l'information scolaire a réalisé plusieurs activités d'accueil et d'intégration pour nos étudiants internationaux, en plus de les rencontrer afin d'échanger avec eux sur leur appréciation de leur accueil au Cégep.

ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES

L'objectif de l'axe 1 de l'enjeu 2 (**l'évolution de nos programmes d'études**) touche l'amélioration continue de nos programmes. Deux indicateurs ont été identifiés, soit la couverture de certains critères d'évaluation des programmes ainsi que les actions mises en œuvre à la suite de l'identification de certaines faiblesses. Nous avons poursuivi l'évaluation continue des programmes, toujours selon les six critères d'évaluation proposés par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC). La collecte des plans de cours et des évaluations sommatives s'est poursuivie de session en session. Le questionnaire sur la pertinence des programmes d'études a été envoyé aux diplômés en décembre 2018. Un rapport d'évaluation continue incluant un tableau de bord, adopté au Conseil d'administration, est transmis annuellement aux programmes d'études ainsi qu'aux départements de la formation générale en s'assurant que ces rapports soient pris en compte dans les plans d'action des comités programmes et des départements. Afin de faciliter ce dernier point, nous avons devancé quelque peu la remise de ces rapports au printemps 2019 et nous avons modifié le gabarit utilisé pour la rédaction des plans d'action afin d'assurer un meilleur arrimage entre les actions des départements et les critères de la CÉEC.

Pour ce qui est de la formation continue, le travail de réflexion se poursuit quant à l'évaluation continue de l'ensemble de nos programmes d'études crédités, selon ce qui est prescrit dans la *Politique institutionnelle de gestion des programmes*. Cette démarche d'évaluation continue, qui exige un engagement soutenu pour l'ensemble des acteurs concernés, se poursuivra durant l'année 2019-2020.

L'élaboration locale du nouveau programme *Techniques de l'informatique* s'est poursuivie et se terminera en 2019-2020. L'implantation de la deuxième année du nouveau programme se fera à l'automne 2019. Le projet de coexistence-travail-études (CTÉ) autorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) en janvier 2018 a accueilli ses premiers étudiants.

Des démarches ministérielles d'actualisation du programme *Techniques de design d'intérieur* se sont poursuivies en 2018-2019 et le devis a été officialisé en juin 2019. Au niveau local, le travail d'actualisation s'amorcera à l'automne 2019 pour une implantation prévue en 2021-2022.

Les processus de révision nationale sont toujours en cours pour les programmes préuniversitaires *Sciences de la nature* et *Sciences humaines*. La prochaine année sera marquée par la consultation autour du projet de formation en *Sciences humaines*. Les travaux n'ont pas vraiment avancé pour ce qui concerne *Sciences de la nature*.

Les objectifs de l'axe 2 de l'enjeu 2 (**l'offre de programmes**) concernent le développement d'une offre de programmes permettant un recrutement extrarégional, l'attractivité de nos programmes, l'accès à la formation ainsi que les partenariats, tant avec nos partenaires du monde de l'éducation qu'avec ceux du marché du travail.

La Direction du Cégep de Chicoutimi a sollicité le Cégep de Rivière-du-Loup pour proposer une formule hybride afin d'offrir en partenariat le programme technique *Gestion et intervention en loisirs*. L'objectif est de délocaliser la formation offerte dans notre programme en offrant les cours spécifiques en formation à distance (FAD). Les enseignants du département, en collaboration avec la conseillère pédagogique spécialisée dans les technologies éducatives, ont évalué la faisabilité du projet et proposeront une grille de cours adaptée pour de la FAD à l'automne 2019 en vue d'une première cohorte en août 2020. Les cours de la formation générale seront offerts par le Cégep de Chicoutimi en présence.

Afin de mieux accompagner nos enseignants appelés à enseigner en FAD et ainsi assurer une formation de qualité pour les étudiants, nous avons élaboré un cadre de référence ayant pour but d'encadrer l'adaptation de la prestation des cours entre l'approche dite régulière (en présence) et le cours offert en FAD. Ce cadre de référence prévoit notamment un calendrier pour l'adaptation d'un cours en FAD et l'accompagnement par une conseillère pédagogique spécialisée dans les technologies éducatives. Mentionnons également que le Cégep fait partie du regroupement FADIO (formation à distance interordres) avec les quatre autres cégeps de l'Est, l'UQAR et les huit commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine. Le partage d'expertise réalisé facilite la mise en place de projets de formation à distance et l'essai de nouvelles technologies.

Pour ce qui est de l'offre de cours en formation à distance, nous avons offert deux cours de mathématiques, un à l'automne 2018 et l'autre à l'hiver 2019, de même qu'un cours de littérature à la session d'hiver 2019. Cette offre de formation s'inscrit dans le cadre de l'entente *Cégep virtuel* qui a été conclue avec huit autres cégeps afin d'offrir des cours à distance de soirée aux étudiants ayant des parcours atypiques pour leur permettre de poursuivre leur cheminement scolaire sans être pénalisés. La coordination du consortium a été assurée par l'aide pédagogique individuel (API) pivot de chaque cégep. L'entente *Cégep virtuel* a été reportée par les neuf cégeps participants auquel s'est ajouté le Cégep de Shawinigan.

La Direction des études a collaboré à la mise en place de projets entourant le pôle régional, piloté par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) en partenariat avec les cégeps de l'Est. L'objectif de ce regroupement est de favoriser le continuum en éducation au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Deux ententes DEC-BAC ont été signées avec l'UQAR pour le programme *Techniques de comptabilité et gestion*. D'autres projets du genre sont en réflexion notamment pour *Techniques d'éducation à l'enfance* et *Techniques de l'informatique*. Un appel de projets a également été lancé dans les cégeps auprès des enseignants qui souhaiteraient développer des projets favorisant les échanges entre les partenaires de l'éducation de la région. Deux projets ont été déposés par des enseignants du Cégep et leur dossier sera analysé au début de la session d'automne 2019.

Mentionnons enfin que les 40 000 \$, reçus dans le cadre de l'annexe budgétaire S-054 *Pôles régionaux*, ont servi à financer le salaire d'une conseillère pédagogique qui s'est consacrée au recrutement international au cours de la dernière année.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 2 (**la recherche**) est de développer et de soutenir la recherche dans certains créneaux spécifiques. En recherche, nos équipes ont reçu d'excellentes nouvelles provenant du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), qui a alloué deux millions de dollars sur cinq ans pour le développement de projets de recherche en biométhanisation. La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ont quant à eux ajouté une somme de 573 000 \$ chacun pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des mêmes projets de recherche.

Le Living Lab en innovation ouverte (LLio), quant à lui, maintient le rythme des dernières années, multipliant activités d'animation, de facilitation et de formation sur les processus d'innovation créatifs et collaboratifs. Ses activités de recherche et de développement ont mené à des publications dans des revues spécialisées internationales ainsi qu'à des participations à des colloques tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour sa première année d'activités en tant que Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le LLio a bonifié son offre de services et sa visibilité, tant au pays qu'à l'étranger. L'innovation est au cœur de son équipe dynamique et avant-gardiste. En 2018-2019 les 13 employés du LLio ont travaillé sur trois mandats de recherche, ont réalisé 22 mandats en aide technique, ont offert cinq formations et ont mené 12 mandats d'information et de diffusion.

Signalons que le LLio a obtenu, en mars dernier, une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) de 240 000 \$ pour son projet *Laboratoire vivant : tourisme, culture et numérique en Gaspésie*.

Le Cégep a également obtenu une subvention de recherche d'un montant de 156 000 \$ provenant du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour un projet de recherche au LLio intitulé *Transformation numérique des entreprises collectives en tourisme et culture au Bas-Saint-Laurent – Des cellules de cocréation pour apprendre et agir collaborativement*.

Finalement, l'axe 4 de l'enjeu 2 (**la relance et le recrutement**) comporte un objectif concernant le développement de moyens de recrutement. Trois indicateurs sont associés à cet objectif, soit le nombre d'étudiants internationaux, les moyens de recrutement dont l'effet est documenté, ainsi que les activités de mise en valeur des programmes en science et technologie.

Des capsules vidéos ont été réalisées afin d'alimenter la section des étudiants internationaux du site Web du Cégep : des rubriques ont été créées sur le site pour informer des visites de partenaires, d'événements particuliers et pour départager les groupes. Des vidéos témoignages ont aussi été réalisées cette année avec des étudiants inscrits en *Techniques de design d'intérieur* et en *Technologie de l'électronique industrielle*.

Au Québec, nous sommes très présents dans les écoles secondaires de notre territoire pour offrir un soutien aux conseillers d'orientation et donner de l'information aux élèves. Nous participons à

différents événements un peu partout dans la province pour mettre en valeur nos programmes et notre établissement, sans oublier la tenue de deux événements majeurs dans notre Cégep destinés aux élèves de quatrième et cinquième secondaire provenant de la région.

Groupe Collegia - Formation continue et services aux entreprises

Notre consortium des services de formation continue – Matane, Gaspésie et des Îles et Rivière-du-Loup – a adopté sa première planification stratégique afin de favoriser le développement et la croissance des services aux entreprises, de la reconnaissance d’acquis et des compétences, des attestations d’études collégiales, ainsi que des projets de développement au niveau international.

Groupe Collegia Rivière-du-Loup a démarré une première cohorte en *Écoéducation par la nature* en février 2019. Vingt-cinq étudiantes, principalement des éducatrices à la petite enfance et des enseignantes au primaire, se sont inscrites à cette formation innovante donnée en mode hybride qui suscite beaucoup d’intérêt. L’équipe programme déposera une demande au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur afin que cette formation soit reconnue et financée comme une attestation d’études collégiales de perfectionnement en lien avec le programme *Techniques d’éducation à l’enfance*.

La dernière cohorte du programme *Services-conseils en voyage*, offert totalement en ligne, a démarré avec 28 inscriptions en juin 2019. À la fin du programme dont le Ministère souhaite apporter des changements en profondeur, ce seront plus de 80 étudiants que nous aurons accompagnés jusqu’à l’obtention d’un diplôme. Groupe Collegia offre cette formation spécialisée qui a été développée par le Cégep de Saint-Félicien.

Une troisième cohorte du programme *Coopérant interculturel*, donné en mode hybride, a démarré en avril 2019. Il vise à enrichir une formation déjà acquise en développant des habiletés, des compétences spécifiques, ainsi que des outils de communication propres à l’intervention interculturelle. Une nouvelle entente de partenariat avec l’organisme SUCO permettra aux étudiants de réaliser des stages de coopération dans des pays en développement. Enfin, certains stages ont été effectués au sein de communautés autochtones qui sont des milieux qui suscitent de plus en plus d’intérêt.

En collaboration avec Extra formation du Cégep de La Pocatière, Groupe Collegia Rivière-du-Loup a mis en place un service aux entreprises au Centre d’études collégiales du Témiscouata, afin de répondre aux besoins grandissants de perfectionnement au sein des entreprises du Témiscouata.

Groupe Collegia Rivière-du-Loup, en collaboration avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles, a développé des outils en Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) pour le nouveau DEC en *Informatique*. Les outils développés seront mis à la disposition de l’ensemble des cégeps du réseau collégial.

LA GESTION DE NOS RESSOURCES

Pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources du Cégep de façon à lui permettre de réaliser pleinement sa mission, nous présentons quelques faits saillants quant à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines a collaboré à la rédaction de la *Politique visant à prévenir les violences à caractère sexuel au Cégep de Rivière-du-Loup*, qui a été adoptée par le Conseil d'administration le 26 novembre 2018. Au cours de l'année, plusieurs activités de sensibilisation ont été proposées aux étudiants et aux membres du personnel par le biais de kiosques d'information, de vidéos, de prospectus et l'exposition « Que portais-tu? », une exposition de vêtements ayant été portés par des femmes victimes d'un viol. Les différentes instances syndicales et l'Association générale des étudiantes et des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup ont été rencontrées et chacune a fait un suivi avec ses membres dans une optique de prévention et aussi pour faire connaître la politique.

Certains membres du comité permanent sur les violences à caractère sexuel au Cégep de Rivière-du-Loup, composé de sept personnes représentant les différentes catégories de personnel et les étudiants, ont participé à deux demi-journées de formation sur les violences à caractère sexuel. Rappelons que la mise en œuvre de la politique est prévue pour le 1^{er} septembre 2019.

Notons finalement que les sommes reçues dans le cadre de l'annexe budgétaire S-052 *Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur* (31 100 \$ pour 2017-2018 et 31 100 \$ pour 2018-2019) ont été utilisées pour l'embauche d'une travailleuse sociale et d'une technicienne en travail social. Une somme additionnelle d'environ 2 000 \$ a été affectée en frais de voyage et de séjour pour de la formation et pour diverses dépenses en lien avec les activités de sensibilisation.

En ce qui concerne la prévention des conflits, le comité de santé globale a poursuivi ses rencontres à propos des améliorations souhaitées dans notre milieu de travail. La Direction des ressources humaines a également participé à quelques ateliers sur la prévention et la gestion des conflits. Le travail d'amélioration de notre milieu de vie se poursuivra durant la prochaine année.

Ressources financières

Afin de présenter des résultats plus près de la réalité pour nos services autofinancés, nous avons fait une importante révision de notre modèle d'imputations financières.

Ressources matérielles : milieu de vie fonctionnel et sécuritaire pour notre communauté collégiale

Une augmentation de notre effectif étudiant nous a amenés à certains questionnements sur l'utilisation de nos salles de classe, surtout dans le contexte où certains programmes d'AEC gagnent en popularité. L'utilisation de plusieurs locaux au Cégep a considérablement changé au cours des dernières décennies,

notamment parce que l'informatique ne prenait pas la place qu'elle occupe aujourd'hui, tant physiquement que pédagogiquement.

Cette impression de manque d'espace nous a amenés à mandater une firme externe afin de poser un diagnostic organisationnel sur l'utilisation de nos locaux et de nous proposer, au terme de son analyse, des moyens d'optimiser leur occupation. Sans forcément établir un plan directeur, les recommandations de la firme seront fort aidantes pour la prise de décisions relatives à la gestion de nos espaces à court, moyen et long terme.

Exigences légales et réglementaires

Afin de répondre aux exigences de l'Autorité des marchés publics et du Conseil du trésor, notre Conseil d'administration a adopté, en mars 2019, la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle du Cégep de Rivière-du-Loup*. Le Cégep a également instauré, en mai 2019, la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes*, comme prévu à l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

En mars 2019, nous avons amorcé un processus de révision de l'ensemble de nos règlements, politiques, procédures et directives. L'opération s'échelonnera sur une période de 24 mois.

Ressources informationnelles (RI)

Le Cégep a mis en place un comité de gouvernance en RI. Composé de membres des directions responsables de l'informatique, des Services administratifs et de la Direction des études, ce comité s'assure de la reddition de comptes concernant les RI et verra éventuellement à suivre la mise en œuvre du Plan de transformation numérique qui sera conçu par notre établissement.

La gestion des ressources informationnelles constitue un enjeu très important pour notre organisation et c'est pourquoi nous avons convenu que trois directions porteraient ce dossier stratégique.

Nous avons également mandaté la firme Collecto pour mettre en place une solution numérique de gestion documentaire. Ce mandat devrait être réalisé l'an prochain.

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

Congrès de l'AQLM : une diplômée du Cégep reçoit un prix Otium

Pour une quatrième année consécutive, l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) a remis son trophée Otium, au niveau collégial, à une étudiante en *Gestion et intervention en loisir* du Cégep de Rivière-du-Loup. Ève-Marie Bélanger, originaire de Saint-Pascal, a été récompensée lors de la conférence annuelle du regroupement, qui se tenait du 3 au 5 octobre 2018 à Québec.



Assorti d'une bourse de 500 \$, ce prix d'excellence récompense un étudiant qui, au cours de ses études, a démontré un intérêt pour le loisir municipal par ses travaux ou son implication.

Mes exploits au quotidien : Lancement d'une campagne de sensibilisation au TDAH

Les étudiants souffrant d'un trouble déficitaire de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDAH), réalisent de petits exploits au quotidien, comme rester assis sur leur chaise et organiser leur horaire.



Dans le cadre du mois de sensibilisation aux troubles d'apprentissage, les Services adaptés du Cégep de Rivière-du-Loup lancent une campagne visuelle pour souligner leurs efforts et faire réfléchir la communauté collégiale sur les défis liés à ces troubles.

Articulée autour du slogan « Mes exploits au quotidien », la campagne a été pensée par Marie-Maude April, conseillère en adaptation scolaire, et réalisée en collaboration avec *Graphikos*, le studio-stage du programme *Graphisme*. L'équipe de stagiaires, composée de Laura Baumann, Maxime Béland, Alice Salomé Petit et Manon Provot, a d'ailleurs été plongée dans la situation d'une personne vivant avec un TDAH afin d'arriver à conceptualiser fidèlement les épreuves qu'elle traverse, un cours après l'autre.

Une expérience formatrice pour des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup au *Forum étudiant 2019*

Les étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup ont vécu une expérience enrichissante des rouages parlementaires lors d'une simulation à l'Assemblée nationale, dans le cadre du Forum étudiant en janvier dernier.

Pour cette simulation des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, trois étudiants officiaient comme députés du gouvernement sous le parti de l'Alliance socialiste du Québec. Marie-Clarisse Berger (*Arts, lettres et communication*) a agi à titre de députée au gouvernement, Raphaël Lévesque-Gamache (*Sciences humaines*), ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et Fabrice Turgeon (*Sciences de la nature, profil international*), qui défendait la position de ministre des Finances. Quant à elle, Audrey Caron (*Sciences humaines*) œuvrait à titre de journaliste pour le Vox populi, journal fictif de l'évènement.



Cette expérience a permis aux étudiants de découvrir plusieurs aspects de la vie parlementaire, entre autres, le quotidien d'un politicien puisqu'ils ont eu l'occasion de rencontrer quelques élus, d'en connaître davantage sur leurs rôles et leurs fonctions parlementaires et enfin, de mieux comprendre l'importance de leur implication dans la société québécoise.

10^e anniversaire de l'exposition d'affiches sociétales en *Graphisme*



Le programme *Graphisme* du Cégep de Rivière-du-Loup a célébré cette année la 10^e édition de son exposition annuelle d'affiches sociétales. Du 25 février au 15 mars 2019, les étudiants, enseignants et techniciens du programme ont présenté une rétrospective de la dernière décennie. Le vernissage de l'exposition a eu lieu le vendredi 1^{er} mars 2019 à la salle Gaétan-Blanchet du Cégep.

Toujours très attendue, cette exposition a été accompagnée d'une exposition parallèle qui présentait les dix premières positions des dix dernières années. Sur place, les visiteurs ont pu visionner une projection animée de l'ensemble des affiches gagnantes.

Compétition Représent : première performance sans faux pas pour la troupe de danse du Cégep de Rivière-du-Loup

7souls, la troupe de danse du Cégep de Rivière-du-Loup qui profite du programme de *Conciliation danse-études*, s'est illustrée les 1^{er}, 2 et 3 mars 2019 lors la compétition Représent qui avait lieu à Québec, au Complexe Capitale Hélicoptère, et qui réunissait plusieurs écoles de danse du Québec et du Canada. Il s'agissait de la toute première compétition de la troupe.

Lors de la première journée, le groupe composé de Pauline Benoit (*Graphisme*), Aurélie Dieumegard (*Design d'intérieur*),



Laurie Dionne (*Techniques administratives*), Anne-Lise Durand (*Techniques administratives*), Andréanne Lizotte (*Tremplin DEC*), Emmy Ouellet (*Arts, lettres et communication*) et Guy Roland Tchingo Fotso (*Techniques administratives*) a décroché la deuxième position dans la catégorie Hip-hop sur un mix de cinq chansons. Samedi soir, lors de la deuxième soirée de compétition, ce fut également payant pour les représentants du Cégep qui ont obtenu une autre deuxième place, mais dans la catégorie Jazz, grâce à une chorégraphie sur la chanson « Waves » de Dean Lewis. La troupe était accompagnée de Mélissa Beaulieu, Mélanie Chénard-Morin et Catherine Landry, professeures à l'école de danse District Danza.

Rappelons que l'école de danse et le Cégep de Rivière-du-Loup offrent maintenant la possibilité de jumeler danse et études. Ce partenariat permet aux étudiants qui ont un goût marqué pour la danse de bénéficier d'un accompagnement professionnel et d'un horaire aménagé favorisant la pratique de leur passion durant leurs études collégiales.

Un 500^e stage en *Techniques de l'informatique*

Le programme *Techniques de l'informatique* du Cégep de Rivière-du-Loup a souligné, le mercredi 3 avril dernier, son 500^e stage lors de la première édition des « Portes ouvertes aux employeurs ». À cette



occasion, une dizaine de représentants d'entreprises et d'organismes dont Berger, Premier Tech, Servlinks Communication, Soucy Industriel, TELUS et la Ville de Rivière-du-Loup, étaient présents pour rencontrer les étudiants et leur parler des possibilités de stages offerts chez eux.

La mairesse, madame Sylvie Vignet, et le gestionnaire des technologies de l'information et des communications à la Ville de Rivière-du-Loup, monsieur Robin Labrie, étaient également sur place et ont reçu une plaque commémorative. « C'est un honneur pour la Ville de Rivière-du-Loup de recevoir l'étudiant du 500^e stage du Département de techniques de l'informatique et d'ainsi participer à la formation de la relève professionnelle. Cela va de soi pour nous, considérant la culture organisationnelle de la Ville fondée sur le partage des compétences et le développement des savoirs et expertises », précise madame Vignet.

Huit bourses de 1 700 \$ remises à des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a remis dernièrement le premier versement de 500 \$ de huit bourses de 1 700 \$ à des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup. Ces bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions où la main-d'œuvre est insuffisante seront complétées lors du deuxième versement de 1 200 \$ qui sera remis à l'obtention du diplôme.

Les récipiendaires sont Simon Cantin-D'André (*Soins infirmiers*), Maxime Dubé (*Technologie de l'électronique industrielle*), Anne-Marie Dumais (*Soins infirmiers*), Thomas Fournier (*Technologie de l'électronique industrielle*), Frédéric Lapointe (*Techniques de l'informatique*),



Mathieu Lepage (*Techniques de l'informatique*), Vincent Lévesque (*Technologie de l'électronique industrielle*) et Nicolas Paradis (*Technologie de l'électronique industrielle*).

Cette année, les programmes identifiés par la CPMT étaient *Soins infirmiers*, *Techniques de l'informatique* et *Technologie de l'électronique industrielle*. Ces bourses visent à augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation technique et à encourager la persévérance scolaire et l'obtention d'un diplôme.

Le professeur de français le plus populaire du Québec sort une deuxième série d'affiches sur le français

Fort du succès de la première campagne de promotion du français contenant la réputée affiche « Des chevaux, ça n'existe pas », l'enseignant en littérature au Cégep de Rivière-du-Loup, Benoit Dumais, récidive avec une deuxième série de huit affiches destinées spécifiquement aux programmes d'études.



Illustrée par Mathias Harvey-Morin, étudiant en *Graphisme*, cette seconde cuvée souligne les erreurs communes de français en fonction du champ de compétences des programmes. Par exemple, pour les programmes en santé, on souligne que le pouls et les poux ne provoquent pas la même sensation, alors que pour les programmes de langues et littérature, on rappelle que langage est un mot français tandis que *language* est un mot anglais, une erreur fréquente dans les travaux étudiants.

Nadia Morin, enseignante en *Graphisme*, honorée par l'AQPC

Le jeudi 6 juin 2019, Nadia Morin, enseignante en *Graphisme* au Cégep de Rivière-du-Loup, a reçu une Mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) pour la qualité de son travail, son dévouement, son expertise ainsi que son professionnalisme qui contribuent à l'évolution de l'enseignement au collégial.



Idéatrice de la Semaine des arts et du design, Nadia Morin, par son esprit inventif, éclate les disciplines et entraîne les étudiants et les enseignants dans un marathon créatif d'une semaine. L'évènement permet aux étudiants de côtoyer d'autres disciplines artistiques dans un projet de création. À travers une séquence pédagogique établie par un comité, les étudiants vivent toutes les étapes d'un projet réel tout en participant à des classes de maître offertes par des professionnels. Rassembleuse et à l'affût des innovations pédagogiques, Nadia est le pilier de cet évènement distinctif.

Le Living Lab en innovation ouverte du Cégep de Rivière-du-Loup obtient une subvention de 500 000 \$

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), par l'entremise de son Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, a récemment octroyé 500 000 \$ au Living Lab en innovation ouverte (LLio) du Cégep de Rivière-du-Loup afin de soutenir ses activités de recherche. Cette somme, répartie sur cinq ans, s'ajoute au montant de 965 000 \$ obtenu par le LLio dans ses activités courantes de fonctionnement et de recherche depuis le printemps 2018. Le LLio obtient ainsi une reconnaissance canadienne comme Centre d'accès à la technologie (CAT).



Ce financement permettra au LLio, récemment reconnu comme Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), de consolider ses activités de développement des outils et services en innovation ouverte destinés aux PME de la région.

L'École des métiers du cinéma et de la vidéo se distingue

Au cours de l'année 2018-2019, des étudiants de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo (ÉMCV) se sont distingués en remportant prix et bourses.

La bourse à la création des cinéastes de Québec du Festival de Cinéma de la Ville de Québec 2018 a été attribuée *ex aequo* à deux cinéastes, dont Mariane Béliveau, étudiante de l'ÉMCV, pour son documentaire *Je chante dans ma douche, habituellement*. Mariane a également remporté le prix du meilleur film étudiant aux Rendez-vous Québec Cinéma 2019 avec ce même film.



Un autre étudiant, Mathieu Germain a, de son côté, remporté les prix du meilleur court-métrage et de la meilleure direction photo pour son film *Traces d'hiver* au festival De l'âme à l'écran.

Finalement, Mathieu Quirion, diplômé de l'ÉMCV, a mérité une bourse Spira pour son film *Béton boréal*. La bourse comprend du prêt d'équipements ainsi que des services-conseils pour un montant total de 3 000 \$. Son film lui a également valu le prix Espoir Paraloeil 2018.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de l'année 2018-2019, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du présent code, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du Conseil d'administration du Cégep;
- administrateurs membres du personnel : les personnes qui occupent les postes de directeur général et de directeur des études ainsi que les deux membres du personnel enseignant, le membre du personnel professionnel et le membre du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateurs;
- Code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Cégep : le Cégep de Rivière-du-Loup;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. OBJET

Le présent Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Cégep, et;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code. Chaque membre du Conseil est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent le Cégep de Rivière-du-Loup, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du *Code civil du Québec*. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.3 du Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel.

5.2 En ce qui a trait aux renseignements confidentiels, l'administrateur :

- est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus;
- pourrait être tenu de signer une entente de confidentialité sur un objet précis et sensible;
- ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :
 - le Conseil autorise la divulgation;
 - les renseignements sont disponibles au public;
 - les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

5.3 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime;
- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le Cégep a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les administrateurs doivent transmettre toute demande de renseignements à la personne responsable du Service des communications du Cégep.

Lorsqu'un administrateur est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil.

7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le Conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

8.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Cégep et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Cégep en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

8.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 8.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

8.4 Déclarations d'intérêts

Dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du Conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle, ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

8.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au Conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du Conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité. Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

8.6 Rôle du président

Le président du Conseil est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du Conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de

voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale.

9. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du Conseil ou toute autre personne nommée par le Conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cas où un administrateur aurait contrevenu au présent Code;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la Loi.

10. CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseiller en déontologie saisit le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du présent Code ainsi que des résultats de son enquête.

Le Conseil d'administration ou le comité constitué par le Conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou une demande de révocation de son statut de membre du Conseil d'administration à l'autorité compétente.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Adopté au Conseil d'administration le 21 septembre 2015.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentant des Commissions scolaires

Yves Mercier, vice-président

Représentante des Universités

Nadia Drapeau

Représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent

Marie-France Lapointe

Représentantes des groupes socioéconomiques

Marie-Josée Huot

Patricia Trudel

Représentantes des entreprises régionales œuvrant dans les secteurs économiques reliés aux programmes d'études techniques

Sylvie Dubé

Élyane Côté

Représentantes des parents

Monique Dionne

Véronique Pelletier

Représentants des enseignants

Benoit Blanchet

José Roy

Représentant des professionnels

Pier-David April

Représentants des titulaires d'un diplôme d'études collégiales

Programmes d'études techniques

Samuel Desjardins-Drapeau, président

Programmes d'études préuniversitaires

Denis Courbron

Représentants des étudiants

Programmes d'études techniques

Justine Girard

Programmes d'études préuniversitaires

Vacant

Représentante du personnel de soutien

Karine Lavoie

Représentants de la direction

René Gingras, directeur général

Jérémie Pouliot, directeur des études par intérim

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Directeur des études par intérim

Jérémie Pouliot, président par intérim

Membres désignés par la Direction des études et le Cégep

François Provost, coordonnateur de la formation continue

Marjolaine Veilleux, directrice adjointe des études

Enseignants

Formation générale

Benoît Gagnon

Vacant

Vacant

Formation technique

Sylvie Lavoie

Annie Pineault

Kévin Thériault

Vacant

Professionnels

Marilyn Nadeau

Pier-David April

Personnel de soutien

Cynthia Ouellet

Étudiants

Romuald Lamoly

Erwan Torretton

Vacant

TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

PROGRAMMES	2016-2017	%	2017-2018	%	2018-2019	%
<i>Cheminements</i>						
Hors cheminement	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Préalables universitaires	2	0 %	0	0 %	1	0 %
Tremplin DEC	59	6 %	53	6 %	38	4 %
Sous-total :	61	6 %	53	6 %	39	4 %
<i>Secteur préuniversitaire</i>						
Sciences de la nature	128	12 %	111	11 %	92	9 %
Baccalauréat international Sc. nature	12	1 %	0	0 %	10	1 %
Sciences humaines	124	12 %	122	12 %	130	12 %
Baccalauréat international Sc. humaines	0	0 %	0	0 %	9	1 %
Arts, lettres et communication	37	4 %	25	2 %	26	2 %
Arts visuels	25	2 %	25	2 %	34	3 %
Sous-total :	326	31 %	283	27 %	301	28 %
<i>Secteur technique</i>						
Soins infirmiers	106	10 %	101	10 %	81	8 %
Soins préhospitaliers d'urgence	97	9 %	112	11 %	121	12 %
Technologie de l'électronique industrielle	24	2 %	32	3 %	47	4 %
Techniques d'éducation à l'enfance	106	10 %	93	9 %	85	8 %
Techniques d'intervention en loisir	94	9 %	102	10 %	98	9 %
Techniques de comptabilité et de gestion	70	7 %	69	7 %	72	7 %
Techniques de l'informatique	38	4 %	38	4 %	52	5 %
Graphisme	64	6 %	83	8 %	89	9 %
Design d'intérieur	43	4 %	38	4 %	52	5 %
Sous-total :	641	62 %	668	66 %	697	67 %
Commandites	10	1 %	13	1 %	10	1 %
TOTAL (enseignement régulier) :	1038	100 %	1017	100 %	1047	100 %

TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE

Nombre d'étudiants inscrits en début de programme

PROGRAMMES	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Conception et réalisation de films Web (NWY.1K)		23		17
Techniques de réalisation de films documentaires (NWY.0C)	27	23	26	24
L'Art du montage : cinéma-télé-Web	22		23	
Wapikoni mobile (conception de films Web en lien avec son milieu)				
Services-conseils en voyage (<i>à distance</i>)		23	27	28
Coopérant-Interculturel (RNA.04)		20	17	17
Techniques de véhicules électriques (ELC.1A)		8		
Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.0N) <i>passerelle à distance</i>		29	31	
Techniques de gestion des eaux (ERA.0B)		17		
TOTAL	49	143	124	86
École de français	192	174	188	172
Service aux entreprises	59	226	99	474
TOTAL (formation continue)	300	543	411	732

TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

CATÉGORIE	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL	TOTAL
					2018-2019	2017-2018
Hors-cadres et cadres	9	60 %	6	40 %	15	13
Personnel professionnel	6	23 %	21	77 %	27	18
Enseignants permanents	34	39 %	53	61 %	87	88
Employés de soutien syndiqués	33	47 %	38	53 %	71	67
Employées de soutien non syndiquées	0	0 %	2	100 %	2	2
Personnel occasionnel	124	40 %	190	60 %	314	327
TOTAL	206	40 %	310	60 %	516	515

RÉSULTATS FINANCIERS 2018-2019

Fonds de fonctionnement

Cégep de Rivière-du-Loup		
	2019	2018
	\$	\$
Revenus		
Enseignement régulier ¹	19 881 882	18 208 746
Formation continue ²	2 534 504	2 437 771
Services auxiliaires	1 081 472	998 098
Total	23 477 858	21 644 615
Charges		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	11 138 848	10 570 610
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	8 066 991	7 264 775
Autres charges	3 797 216	3 327 514
Total	23 001 055	21 162 899
Excédent des revenus sur les charges	476 803	481 716
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	1 218 394	736 678
Excédent des revenus (charges)	476 803	481 716
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(175 174)	-
Autres	-	-
Total	301 629	481 716
Solde de fonds à la fin de l'exercice ⁵	1 520 023	1 218 394
Solde de fonds affecté à des projets ⁶	-	-
Solde de fonds non affecté à des projets ⁶	1 520 023	1 218 394

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.

2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.

3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).

6. Ces montants sont présentés aux lignes 39 et 41 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel 2018-2019.

ANNEXE 1 – PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021



OBJECTIF 1

AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION DE NOS ÉTUDIANTS

CIBLE
Taux de réussite
1^{ère} session : 90 %



RÉSULTAT

88,8 %

CIBLE
Taux de réinscription
3^e session : 90 %



RÉSULTAT

87,2 %

CIBLE
Taux de diplomation 2 ans après
la durée prévue des études : 70 %



RÉSULTAT

66,3 %

CIBLE
Taux de réussite 1^{er} cours
de philosophie : 80 %



RÉSULTAT

69,2 %

OBJECTIF 2

AMÉLIORER LA
DIPLOMATION DES
ÉTUDIANTS AYANT DES
BESOINS PARTICULIERS

CIBLE
Taux de diplomation 2 ans après
la durée prévue des études : 60 %



RÉSULTAT

64 %

OBJECTIF 3

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT

CIBLE
Taux de réussite
2^e cours de
français : 85 %



RÉSULTAT

84,8 %

CIBLE
Taux de réussite
à l'ÉUF dans la
moyenne du réseau



RÉSULTAT

85 %

CIBLE
12 départements ont mis en place
au moins une mesure de promotion
de la qualité du français



RÉSULTAT

6 DÉPARTEMENTS
AYANT UNE
MESURE

OBJECTIF 4

AMÉLIORER LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES

CIBLE
Taux de réussite
Calcul différentiel : 85 %



RÉSULTAT

84,3 %

CIBLE
Taux de réussite Méthodes
quantitatives : 85 %



RÉSULTAT

57,8 %

OBJECTIF 5

OFFRIR UNE GAMME
DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES
FAVORISANT LA RÉTENTION



CIBLE
Taux de rétention
des utilisateurs
des services
complémentaires : 90 %



RÉSULTAT

98 %



CÉGEP DE
RIVIÈRE-DU-LOUP

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

ENJEU 2

NOS PROGRAMMES



OBJECTIF 1

AMÉLIORER NOS PROGRAMMES EN CONTINU

CIBLE

Critères : pertinence, cohérence, méthodes pédagogiques et efficacité couverts pour tous les programmes d'ici l'hiver 2021.



RÉSULTAT

PERTINENCE, COHÉRENCE EFFICACITÉ COUVERTS POUR TOUTS LES PROGRAMMES, EXCEPTÉ BI. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ÉVALUÉES POUR QUELQUES PROGRAMMES.



CIBLE

Actions mises en œuvre afin d'améliorer les faiblesses observées d'ici l'hiver 2021.



RÉSULTAT

EN CONTINU POUR TOUTS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES



OBJECTIF 2

OFFRE PROGRAMMES PERMETTANT UN RECRUTEMENT EXTRARÉGIONAL

CIBLE

1 nouveau programme implanté (DEC ou AEC)

RÉSULTAT

- AEC TVÉ (TECHNOLOGIE VÉHICULES ÉLECTRIQUES)
- AEC EN PHARMACIE (EN COURS)
- DEMANDE DE DEC (HYGIÈNE DENTAIRE)



OBJECTIF 3

PARTENARIATS ORDRES D'ENSEIGNEMENT ET MARCHÉ DU TRAVAIL

CIBLE

3 protocoles de partenariat avec des établissements d'enseignement ou avec des entreprises



RÉSULTAT

4

PROTOCOLES SIGNÉS



OBJECTIF 4

DÉVELOPPER ET SOUTENIR LA RECHERCHE DANS DES CRÉNEAUX SPÉCIFIQUES

CIBLE

Programmations de recherche dans 2 domaines d'ici l'hiver 2017



RÉSULTAT

- DÉPÔT PROGRAMMATION DE RECHERCHE EN BIOMÉTHANISATION
- 2 PROJETS DÉPOSÉS PAR LE LLIO (TOURISME)

OBJECTIF 5

AUGMENTER L'ACCÈS À LA FORMATION

CIBLE

Augmentation de 10 inscriptions d'auditeurs libres par rapport à celles de l'hiver 2016 (8)



RÉSULTAT

22 DEMANDES AUDITEURS LIBRES



CIBLE

2 programmes offerts en formation à distance



RÉSULTAT

- ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION (2 COURS)



CIBLE

Dispositif mis en place pour la formation aux entreprises d'ici l'hiver 2017



RÉSULTAT

DISPOSITIF MIS EN PLACE



CIBLE

Au moins 5 demandes de subvention (recherche ou équipement)



RÉSULTAT

11

DEMANDES DÉPOSÉES

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ À LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION (FCI)



OBJECTIF 6

ENTREtenir ET DÉVELOPPER DES MOYENS DE RECRUTEMENT DIVERSIFIÉS

CIBLE

100 étudiants internationaux



RÉSULTAT

139 ÉTUDIANTS INSCRITS



CIBLE

3 moyens de recrutement dont l'effet est documenté



RÉSULTAT

- RECRUTEMENT EN FRANCE
- RECRUTEMENT PAR LE SPORT
- ÉTUDIANT D'UN JOUR



CIBLE

2 à 3 activités de mise en valeur des programmes de sciences



RÉSULTAT

- EXPOSITION LE POUVOIR DES IDÉES
- ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES AVEC COLLÈGE NOTRE-DAME ET SERVICE DE GARDE ÉCOLE INTERNATIONALE ST-FRANÇOIS



CÉGEP DE
RIVIÈRE-DU-LOUP



CÉGEP DE
RIVIÈRE-DU-LOUP

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

PUBLICATION

Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Téléphone : 418 862-6903

Télécopieur : 418 862-4959

communications@cegeprdl.ca

www.cegeprdl.ca

PRODUCTION

Direction des services administratifs et Secrétariat général

IMPRESSION

Les presses du Cégep de Rivière-du-Loup

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2019